

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL

Dates :		Membres :		
Convocation	Affichage	Afférents au conseil	En exercice	Ayant délibéré
07/07/2025	07/07/2025	11	9	9

Séance du : 11 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : BUTTARD Hervé (Maire) – CHARVET Roger, MENU Francis, PARIS Nelly, PHILIPPE Évelyne, PUTOT Eric, VALETTE Michel

Absents : CHARREL Jérôme (procuration donnée à MENU Francis), JANET-MAITRE Dominique (procuration donnée à CHARVET Roger)

Secrétaire de séance : PHILIPPE Évelyne

OBJET : Règlement intérieur du cimetière de la commune

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 décembre 2021, le conseil municipal a adopté un règlement intérieur du cimetière.

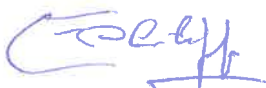
Compte-tenu des travaux d'aménagement du nouveau cimetière prévus à l'automne 2025 et notamment de la mise en place de cavurnes (monuments cinéraires réservés à l'inhumation des urnes contenant les cendres des défunts d'une même famille), Monsieur le Maire propose de faire évoluer le règlement du cimetière afin d'intégrer cette nouvelle possibilité d'inhumation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le règlement du cimetière de la commune et de son espace cinéraire tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- **FIXE** les tarifs des concessions, cases de columbarium et cavurnes à :
 - 200 € pour 15 ans
 - 350 € pour 30 ans
- **DEMANDE** que ce règlement soit mis en application par arrêté municipal.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

La secrétaire de séance
Évelyne PHILIPPE



Le Maire,
Hervé BUTTARD

